

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: | | |

Pagination continue.



La
Semaine Religieuse
DE
Québec

Sous le patronage de S. E. le Cardinal Archevêque de Québec



ADRESSE :
Cap-Santé, Comté
de Portneuf,
Canada.



ABONNEMENT :
\$1.00 par année,
payable d'avance ;
3 centins le nu-
méro.

QUÉBEC

IMPRIMERIE GÉNÉRALE A. COTÉ ET C^o

SOMMAIRE :

Mgr Plessis, 97.— Le trésor de l'Eglise, 98.— Chronique de la " Semaine Religieuse " 93.— Théologie populaire, 102.— Décrets touchant les fêtes primaires et secondaires du même rites, 104.— Pauline-Marie Jaricot (1799-1862), 104.— A travers le monde des nouvelles, 108.

OFFICES DES ÉGLISES DE QUEBEC.

BASILIQUE N.-D. DE QUEBEC

Messes basses le dimanche à 5h.
6h., 7h., 8h.—Grand'messe à 10h.
Vêpres à 7 h.

EGLISE DE LA BASSE-VILLE,

Messes Basses le dimanche à 6.20
h., 7 h.

EGLISE SAINT-ROCH.

Messes Basses le dimanche à 6,
7, 8, 9.—Grand'messe à 10 h.—Ca-
téchisme à 1 h., Vêpres à 2 h.

CONGRÉGATION DE ST-ROCH.

Messe basse pour Congréganistes
à 6½h. — Grand'messe à 10 h. ;

Vêpres à 2 h. ; Sermon et Salut à
6½ h.

CONGRÉGATION DE LA HAUTE- VILLE

Messes basses à 5½, 7 et 8 h.—
Sermon et Salut à 5 h.

EGLISE S. JEAN-BAPTISTE.

Messes basses à 5½, 7 et 8 h.—
Grand'messe à 9½ h ; Catéchisme à
1 h.—Vêpres à 2 h.— Archiconfré-
rie à 6½ h.

EGLISE SAINT-SAUVEUR.

Messes basses le dimanche à 5½
6½, 7½ et 8½.—Grand'messe à 9½.—
Vêpres à 2 h. et Archiconfrérie à
7 h.

CHAPELLE N-D DE LOURDES.

Messes basses le dim. à 6h. et 7h.

N. S. HARDY

LIBRAIRE-ÉDITEUR

10 CARRE NOTRE-DAME. 10

RECUEIL de 245 cantiques anciens et nouveaux en l'honneur de la Sainte-
Vierge du S. C. de Jésus de Saint-Joseph et de Sainte-Anne. Texte et musique.
Prix : \$7.20 la douzaine, ou 70 cents l'exemplaire

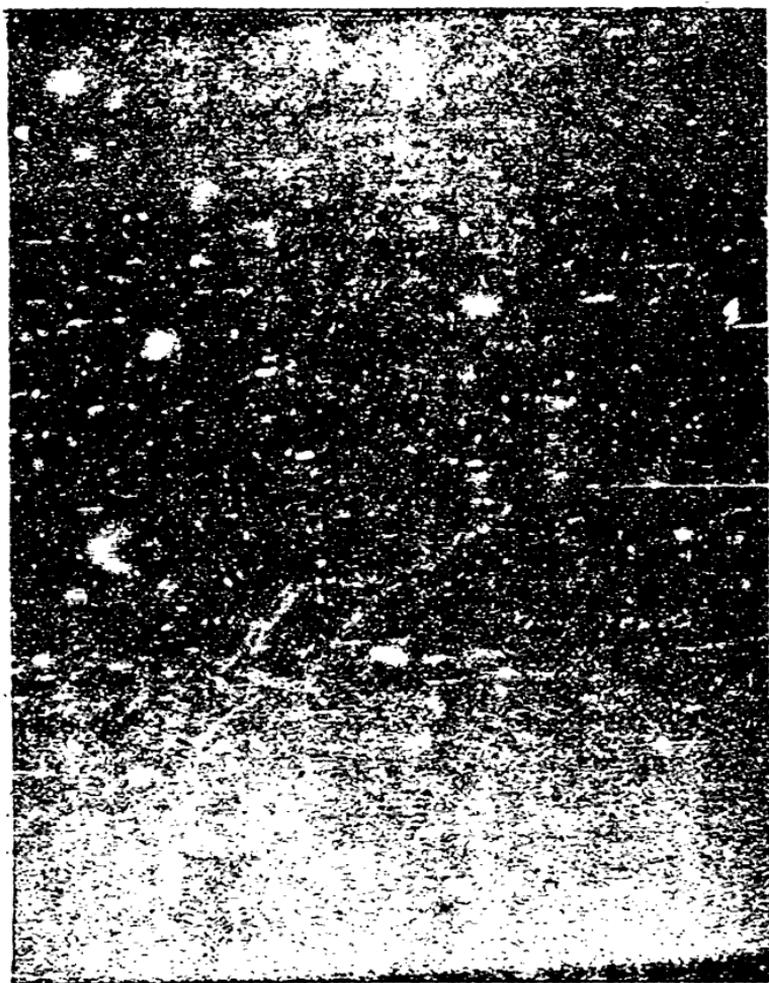
OCTAVE ROUSSEAU, PEINTRE - DÉCORATEUR,
avantageusement connu du public
et pouvant fournir les meilleures
recommandations, se charge, à l'entreprise ou à la journée, de tous travaux
relatifs à la décoration des EGLISES, SACRISTIES, PRESBYTÈRES et
MAISONS PRIVÉES.—Résidence ; LOTBINIÈRE.

WALKER'S INTERNATIONAL ATLAS

Après un examen attentif de ce nouvel ouvrage, nous pouvons
sûrement le recommander.

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE QUÉBEC

Mgr PLESSIN



ONZIÈME ÉVÊQUE DE QUÉBEC
NÉ A MONTRÉAL, LE 3 MARS 1733
SACRÉ ÉVÊQUE, LE 25 JANVIER 1891
PRISE DE POSSESSION DU SIÈGE ÉPISCOPAL EN JANVIER 1896
DÉCÈDÉ: A L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE QUÉBEC, LE 4 DÉCEMBRE 1825

 Le trésor de l'Eglise

Il existe dans l'Eglise, un riche trésor de satisfactions surabondantes. Toutes les actions, les vertus et les souffrances des hommes constitués dans la grâce renferment deux valeurs distinctes : celle du mérite et celle de la satisfaction.

Le mérite obtient toujours sa récompense personnelle par une augmentation de gloire dans les cieux ; ce que chacun aura semé, il le moissonnera jusqu'au dernier épi.

La satisfaction, au contraire, ne profite à celui dont elle provient que jusqu'à la solution de sa dette ; et sa dette une fois acquittée, toute la valeur satisfaisante de ses œuvres ne saurait plus lui être utile. Est-elle perdue pour cela ? Non ; elle entre dans le trésor commun de l'Eglise, trésor immense, infini ; qui se compose des satisfactions surabondantes du Fils de Dieu, des satisfactions de la Sainte Vierge et des satisfactions surabondantes d'un grand nombre d'élus qui ont souffert et expié sur la terre bien au-delà de la mesure de leurs propres besoins.

Toutes ces valeurs réunies forment ce fonds commun qu'on appelle le Trésor de l'Eglise. Or, les biens de la communauté doivent être distribués aux particuliers par l'autorité de celui qui préside à la communauté. Le chef de la communauté chrétienne, c'est le Souverain Pontife. A lui donc appartient d'appliquer les valeurs satisfaisantes dont il a la disposition, et de les faire profiter à ceux qui en ont besoin, selon une mesure plus ou moins étendue, et moyennant les conditions dont il est le juge ; à lui, en qualité d'économiste de l'Eglise, de couvrir les dettes de ses enfants nécessiteux, mais repentants ; à lui enfin d'accepter et de notifier, au nom de Dieu, et en qualité de vicaire de Jésus-Christ, cet acquittement par voie d'échange et de substitution.

Quiconque a le sentiment chrétien, apprécie l'immense bienfait de cette communauté de biens spirituels, qui existe dans la sainte Eglise catholique ; qui permet de puiser à pleines mains dans le trésor spirituel dont elle a la libre dispensation, et de payer sur le fonds commun ce qu'il nous coûte tant de payer par des œuvres personnelles de pénitence.

 Chronique de la "Semaine Religieuse"

La lettre encyclique de Léon XIII aux évêques de Hongrie, que nous avons reproduite dernièrement, fait comprendre que la situation religieuse de ce pays, essentiellement catholique,

s'aggrave de jour en jour. Depuis trois ans, la guerre est ouverte entre l'épiscopat et le gouvernement qui, comme celui de la France, n'est que l'humble serviteur des francs-maçons dévoués à la juiverie.

Le litige portait à l'origine sur le baptême des enfants issus de mariages mixtes ; question au sujet de laquelle le gouvernement judaïco-maçonnique avait légiféré dans un sens hostile à l'Eglise catholique.

Le clergé avait dès le début refusé, d'accord avec les évêques, de se soumettre à la loi, qui faisait des curés catholiques quelque chose comme des secrétaires des pasteurs protestants, dans tous les cas où ils avaient à baptiser des enfants issus de mariages mixtes. La résistance du clergé provoqua la fureur du gouvernement, et M. Tisza, puis M. Weckerlé, eurent recours aux gendarmes, aux tribunaux et aux geôliers pour briser l'opposition du clergé catholique.

Rien n'y fit. Le mouvement catholique et la résistance du clergé trouvèrent, au contraire, des forces nouvelles dans les persécutions. L'épiscopat avait demandé au Saint-Siège d'approuver son attitude et Léon XIII lui donna raison.

La loge décida de continuer sa campagne contre l'Eglise. Monsieur Weckerlé prépara une loi sur le mariage civil obligatoire, chose inconnue jusqu'ici en Hongrie, et une loi sur l'enseignement neutre, non moins obligatoire.

Jusqu'à-là, l'empereur avait laissé faire, tout en avertissant son ministère, à maintes reprises, qu'il désapprouvait l'exécution rigoureuse d'une loi anticatholique que la Loge et la juiverie l'avaient forcé de signer au lendemain de la bataille de Königgratz, sous la menace des canons prussiens et d'une révolution hongroise.

A l'apparition des nouveaux projets de lois anticatholiques de M. Weckerlé, François-Joseph changea d'attitude : il refusa net d'autoriser le ministère à porter ces projets devant la Chambre.

La fureur de la Loge ne fut pas moins grande que la joie des catholiques. De part et d'autre une propagande acharnée fut organisée, et Weckerlé fut sommé par les sectaires de vaincre, coûte que coûte, la résistance du monarque. Le chef de cabinet soumit donc de nouveau ses projets, plus ou moins remaniés, à la signature royale ; mais voilà des mois que les documents reposent sur la table de l'empereur François-Joseph.

Pendant ce temps, le peuple catholique faisait des efforts

extraordinaires pour défendre les droits de l'Eglise, et un congrès général de catholiques fut décidé pour la mi-septembre à Tèrespol.

Déjà 8,000 membres étaient inscrits pour ce congrès, lorsque le Pape est intervenu d'une façon éclatante. Son encyclique à l'adresse du peuple hongrois, a produit l'effet d'un coup de foudre, et le Ministère Weckerlé s'est senti comme paralysé. Le Pape annonçait dans cet important document, comme nous l'avons vu, que le peuple catholique hongrois aura avec lui, dans la campagne actuelle, le Souverain même, et que la résistance à ces lois anti-catholiques était juste et nécessaire.

Un instant, le chef du Ministère eut l'idée d'interdire la publication et la lecture de l'encyclique ; mais bientôt il se ravisa, et fit savoir aux organisateurs que le congrès ne pouvait avoir lieu, parce qu'une réunion aussi considérable présentait des dangers, en temps de choléra.

Le congrès est donc ajourné, mais cette mesure de police n'a fait que rendre la lutte plus vive. Le roi refuse toujours de signer, les catholiques continuent leur propagande, et la presse austro-hongroise, à la solde de la franc-maçonnerie, conduit vigoureusement la campagne pour le compte de ses maîtres. La situation est arrivée à l'état aigu, et il faut, avant longtemps, que le ministère tombe ou que la Loge triomphe du souverain et de la nation.

Les choses vont mieux en Espagne. Grâce à la généreuse initiative de la reine, l'Escorial, inhabité et presque abandonné depuis trois siècles, va bientôt redevenir un centre de vie et de mouvement pour la jeunesse studieuse. C'est le couronnement de ce qui avait été commencé par Alphonse XII.

Il y avait fondé à ses frais un collège qui porte son nom et l'avait placé sous la direction des fils de St-Augustin. La régente Marie-Christine a voulu développer l'œuvre de son royal époux ; elle vient de transformer ce collège et d'en faire une vraie Université catholique. Les nominations aux chaires de philosophie et de littérature sont presque complètes, tandis que d'autres cours seront bientôt confiés aux savants les plus distingués de l'Eglise catholique d'Espagne, à des hommes connus pour leur largeur d'esprit et pour l'étendue de leurs connaissances dans tous les départements de la science sacrée. Des nominations ont été faites pour les cours préparatoires, pour les cours complets de médecine et de pharmacie, ainsi que pour l'enseignement des langues modernes, de la musique, du dessin et de l'équitation.

Ainsi s'est réalisé le vœu de la reine qui, depuis la mort pré-

maturée de son époux, n'a cessé de poursuivre l'accomplissement d'une des plus généreuses pensées d'Alphonse XII. Elle a voulu établir dans le monastère royal un centre d'études capable de satisfaire les exigences morales, scientifiques et littéraires du temps présent.

Ce bloc de granit, à la fois palais, église et couvent, est entouré de parcs et de jardins dans lesquels les étudiants, sans entrer en contact avec le monde extérieur, peuvent se distraire et rester à l'abri des dangers que leur fait courir une indépendance complète.

L'université comme le collège dont elle est le développement, est confiée au zèle des PP. Augustins, sous la haute protection de la reine régente qui l'a dotée avec une magnificence royale. Cette illustre protectrice nourrit l'espoir que, dorénavant, ce sera l'*Alma Mater* préférée de la jeunesse catholique d'Espagne.

Cet acte de la reine régente n'a rien que de très naturel, puisqu'elle est une fervente catholique. Il est plus étonnant de voir des souverains allemands, appartenant à la religion protestante, comme l'empereur et l'impératrice d'Allemagne, rendre, à l'occasion, justice aux catholiques, et leur montrer les plus chaudes sympathies. Ainsi, l'impératrice a laissé les meilleurs souvenirs à Cologne, qu'elle a visitée dernièrement. Après s'être rendue à la cathédrale et dans plusieurs églises, elle est entrée, comme le font ici actuellement Lord et Lady Aberdeen, dans les hôpitaux et orphelinats dirigés par des religieuses, et n'a pas ménagé aux malades et à leurs anges gardiens les bonnes paroles et les marques de sa bienveillance. Au banquet que lui a offert la ville rhénane elle était assise à côté du cardinal Krementz et s'est longement entretenue avec l'éminent prélat. Pour remercier les Colonnais de leur bon accueil, l'impératrice vient d'adresser une lettre autographe à leur bourgmestre. Dans cette lettre elle insiste sur les sentiments chrétiens dont la population est animée et constate avec satisfaction que les Colonnais sont restés fidèles à la foi de leurs pères.

L'empereur, de son côté, ne se montre pas moins sympathique pour les catholiques, quand l'occasion s'en présente.

Après les marques de bienveillance qu'il a données lors de son séjour à Metz à Mgr Fleck, le souverain vient de reconnaître les mérites d'un général catholique, le général baron von Lo, en l'élevant au plus haut degré de la hiérarchie militaire prussienne, celui de colonel général, avec le grade de feldmaréchal. Cette distinction est d'autant plus significative que celui qui en

est l'objet est un fervent catholique. Un de ses plus proches parents est un des chefs du centre, et lui-même était chargé, il y a quelques mois, par l'empereur Guillaume, d'aller porter à Rome ses félicitations au Pape Léon XIII, lors des fêtes jubilaires. Ces faits sont de bon augure.

Théologie populaire

Il est ressuscité par sa propre puissance ; et c'est le plus grand miracle de Notre Seigneur, qui, par là, a confirmé son enseignement qui reposait sur cette résurrection. Un miracle est un fait surnaturel qui dépasse les forces de la nature créée, et qui ne peut être l'œuvre que de Dieu ou de celui à qui il a donné le pouvoir d'opérer des miracles. Si quelqu'un fait un miracle réel pour prouver ce qu'il a dit, ses paroles doivent être vraies ; car Dieu, qui est la vérité même, ne peut sanctionner un mensonge, ni aider un imposteur à nous tromper. Notre Seigneur avait dit qu'il était le Fils de Dieu, qu'il pouvait pardonner les péchés, etc. ; et il a accompli des miracles pour prouver ce qu'il avait dit, il doit donc avoir dit la vérité. De même, tous ceux que Dieu a envoyés pour accomplir quelque chose de grand, ont reçu le pouvoir de faire des miracles, afin que le peuple pût connaître qu'ils étaient vraiment des messagers de Dieu. Par conséquent, on ne doit point croire en ceux qui, comme cela arrive de temps en temps dans le monde, prétendent avoir été envoyés par Dieu pour accomplir une œuvre extraordinaire, et qui ne peuvent donner de preuves convaincantes de leur mission. Ainsi, lorsque Martin Luther prétendait avoir été envoyé de Dieu pour réformer l'Eglise catholique qui avait près de 1,500 ans d'existence lorsqu'il vint au monde, il ne fit pas de miracles, ne donna aucune preuve qu'il avait reçu une mission divine, et ne mérite pas, par conséquent, d'être cru.

Dieu a établi toutes les lois de la nature d'une manière permanente, elles ne peuvent ni varier, ni changer ; et nous pouvons compter sur la constance de ces lois. Nous sommes certains que le soleil se lèvera et se couchera tous les jours ; que les saisons suivront leur cours régulier ; que le feu brûlera toujours, etc. Or, si trois jeunes gens sont jetés dans une fournaise ardente et en sortent sains et saufs (Daniel III), nous pouvons dire que c'est là un grand miracle, parceque naturellement le feu aurait dû les consumer si Dieu ne les avait protégés. L'eau d'un fleuve ne peut se diviser et former une espèce de muraille sans une force quelconque pour la retenir, car il est dans sa nature de

toujours couler et de remplir les espaces vides qu'elle rencontre sur son passage. Si donc la chose arrive, comme dans la Mer Rouge, à la voix de Moïse, et dans le Jourdain, nous pouvons dire que c'est un miracle. Toutes les fois qu'il y a dérogation aux lois ordinaires de la nature, nous disons qu'il y a un miracle. Notre Seigneur a fait une foule de miracles semblables, car plusieurs fois il a suspendu les lois de la nature que Dieu seul peut suspendre puisque c'est lui qui les a établies. Notre Seigneur a ressuscité les morts, il a rendu la santé aux malades, guéri les aveugles, les boiteux, etc., lorsque la médecine et les moyens naturels étaient impuissants. Il a fait tout cela instantanément et sans remèdes. Ses miracles prouvent donc sa puissance divine, et puisque sa résurrection fut un grand miracle accompli par Notre Seigneur pour prouver qu'il était le vrai et l'unique Fils de Dieu, nous devons donc conclure que réellement il est ce qu'il disait être.

« Glorieux » signifie que Notre Seigneur ressuscita avec le même corps qu'il avait avant sa mort ; mais lorsqu'il fut ressuscité, ce corps eut de nouvelles qualités : il était glorifié. Les qualités d'un corps glorifié sont au nombre de quatre : la splendeur, l'agilité, la subtilité et l'impassibilité. 1^o Il a la splendeur, c'est-à-dire qu'il brille comme la lumière, qu'il répand la lumière autour de lui, et que l'on voit briller l'âme à travers son enveloppe. Nous connaissons le miracle de la Transfiguration de Notre Seigneur. Un jour, il conduisit sur une haute montagne, trois de ses disciples : Pierre, Jacques et Jean (Matt. XVII), et pendant qu'il leur parlait, son corps devint brillant comme le soleil. Moïse et Elie, deux grands et saints personnages de l'Ancienne Loi, vinrent alors converser avec lui. A cette vue, les Apôtres furent étonnés et réjouis, et auraient voulu toujours demeurer là. A ce moment le corps de Notre Seigneur manifestait une des qualités d'un corps glorifié. Les trois Apôtres qui l'avaient vu transfiguré et qui avaient entendu la voix du Père Céleste disant : « Celui-ci est mon Fils bien aimé », étaient présents dans le jardin pendant l'agonie de Notre Seigneur. Il leur avait permis de voir la Transfiguration, pourqu'ils pussent se rappeler lorsqu'ils le verraient souffrir comme homme, qu'ils l'avaient vu sur la montagne glorifié comme Dieu. 2^o L'agilité, c'est-à-dire qu'un corps glorifié peut, se transporter, avec la rapidité de l'éclair, d'un endroit à un autre. Après sa résurrection, Notre Seigneur était à Jérusalem, et presque à la même heure il apparut, près du village d'Emmaüs, à deux de ses disciples qui se rendaient là (Luc XXIV).

L'arme de la presse

« En matière de presse, dit un journal français les catholiques français doivent se reprocher un retard de près de trois quarts de siècle, retard que les ennemis de l'église ont mis à profit en multipliant sous toutes les formes et avec toutes les nuances les feuilles antichrétiennes. A l'heure actuelle le mal est si grand, la prépondérance numérique de la presse irréligieuse est si énorme, et par conséquent son influence est telle, pour tous ceux qui suivent de près les péripéties de cette lutte grandiose, que, humainement parlant, la bataille devrait être considérée comme irrévocablement perdue...

« Chez la plupart des peuples étrangers, notamment les Anglais, les Allemands, les Américains, etc., on a, dès la première heure, considéré la presse comme un outil indispensable de la vie moderne, ou comme une arme perfectionnée dont il importait de se saisir dans la bataille perpétuelle des doctrines et des intérêts. En France, nous ne l'avons d'abord envisagée généralement que comme un objet accessoire.

« Les adversaires de l'Eglise sont plus avisés, l'histoire de leurs journaux en fait foi : amplement dotés au début, ils ont pu prendre vite un développement prépondérant ; aussi n'ont-ils pas perdu en de laborieux essais autant de temps que nous ; pendant que la presse catholique, faute de capitaux, ne faisait que de pauvres essais, à Paris comme en province, la presse antichrétienne prenait l'avance formidable que nous avons constatée plus haut...»

Pauline-Marie Jaricot (1799-1862)

(Suite)

En même temps qu'elle brisait avec ses goûts et ses habitudes, Pauline se livrait à des austérités extraordinaires et exerçait sa charité au dehors.

Elle avait organisé un petit atelier de fleuristes pour des jeunes filles de bonne famille, ruinées par les événements politiques, se trouvant sans ressources. Tout en leur procurant un travail honorable, elle les encourageait au bien.

Ce fut dans la nuit de Noël 1816 que Pauline se donna à Notre-Seigneur par le vœu de virginité perpétuelle, dans l'église de Notre-Dame de Fourvières,

Pauline-Marie avait une très grande dévotion au Saint-Sacrement ; de là est née l'Œuvre des *Réparatrices du Cœur de Jésus-Christ*, inconnu et méprisé, qu'elle fonda en 1817, parmi les pieuses ouvrières et filles domestiques, qu'elle réunissait parfois le dimanche pour leur parler de Notre-Seigneur et des intérêts de sa gloire. Elle commença avec elles *une amende honorable en action*.

Sa seconde sœur Laure, M^{me} Chartron, était fixée à Saint-Vallier (Drôme), où son mari dirigeait un moulinage de soies, occupant près de deux cents ouvrières. Malgré leurs bons exemples et le zèle du clergé paroissial, leur atelier était le théâtre de bien des scandales. Pendant l'automne de 1817, Pauline-Marie passa quelque temps près de sa sœur. Tout d'abord, les ouvrières furent frappées des changements survenus dans sa toilette, émues

de sa charité qui la portait à rendre aux pauvres et aux malades les services les plus rebutants, et touchés de sa piété qui lui faisait passer de longues heures au pied du Tabernacle.

Pauline revela Dieu à ces pauvres cœurs ; elle attira leur confiance et, devenue leur confidente, elle leur donna ses conseils ; ce fut bientôt une régénération complète de cet atelier.

Reentrée à Lyon, elle y reprit le cours de ses œuvres : pansement des incurables dans les hôpitaux, visite des détenus dans les prisons, et des pauvres dans les deux paroisses de Saint-Pierre et de Saint-Polycarpe. Comme son père habitait sur la paroisse de Saint-Pierre, mais à la limite de celle de Saint-Polycarpe, et que ces deux paroisses n'avaient qu'un seul bureau des Dames de la Miséricorde, Pauline s'occupa plus particulièrement des pauvres de Saint-Polycarpe.

Aux vacances de 1818, Pauline retourna à Saint-Vallier ; elle y retrouva les ouvrières de sa sœur suivant les voies de Dieu, avec une grande fidélité.

Pendant ce séjour à Saint-Vallier, elle écrivit, d'un seul jet de plume et comme poussée par une inspiration surnaturelle, le chef-d'œuvre de son âme : *L'amour infini dans la Sainte Eucharistie*.

II. L'Œuvre de la Propagation de la Foi.

Dans le cours de l'année 1818, parut une petite brochure, éditée par le Séminaire des Missions Étrangères, à Paris, intitulée : *Association de prières pour demander à Dieu la conversion des infidèles, la persévérance des chrétiens qui vivent au milieu d'eux, et la prospérité des Établissements destinés à propager la foi*.

Avant de revenir à Lyon, Pauline organisa dans l'atelier de sa sœur une quête à faire tous les vendredis en faveur des Missions Étrangères, et recommanda aux ouvrières de réciter les prières de cette association.

De retour à Lyon, Pauline-Marie fit aussi des quêtes en faveur des Missions : « Je compris, dit-elle, que cette œuvre ne réussirait que si elle avait une organisation permanente et des collectes générales. Aussi, demandai-je cette organisation à Notre-Seigneur en tout lieu et toujours, ma pensée s'étant fixée à obtenir cette grâce. »

Dans les premiers mois de 1819, elle eut soudain l'inspiration de l'organisation désirée. Une lettre citée plus haut nous la raconte ainsi : « Un soir que mes parents jouaient au boston, et qu'assis au coin du feu je cherchais en Dieu le secours, c'est-à-dire le *plan désiré*, la claire vue de ce plan me fut donnée et je compris la facilité qu'aurait chaque personne de mon intimité à trouver des associés donnant un sou chaque semaine pour la Propagation de la Foi. Je vis en même temps l'opportunité de choisir, parmi les plus capables des associés, ceux qui inspireraient le plus de confiance pour recevoir de dix chefs de dizaines la collecte de leurs associés, et la convenance d'un chef, réunissant les collectes de dix chefs de centaines, pour verser le tout à un centre commun.

« Dans la crainte d'oublier ce mode d'organisation, je l'écrivis tout de suite et m'étonnai, en voyant sa facilité et sa simplicité, que personne ne l'eût trouvé avant moi.....

« Ce plan tracé au crayon sur une carte de rebut prise sur la table de jeu,

je m'arrêtai à la pensée de le communiquer à mon confesseur, pour en avoir son agrément, et je n'ai pu oublier que sa réponse fut celle-ci : « Pauline, vous êtes trop bête pour avoir inventé ce plan. Évidemment, il vient de Dieu ! Aussi, non seulement je vous le permets, mais je vous engage fortement à le mettre à exécution. »

Ce plan ainsi approuvé, on se mit à organiser des dizaines. Les dizaines gagnèrent de proche en proche. En octobre 1820, Pauline-Marie avec déjà plus de cinq cents associés donnant leur sou par semaine, elle put faire verser, dans la caisse du Séminaire des Missions Étrangères, à Paris, une somme de 1439 fr. 35, produit des collectes de son Association. Ce fut le 20 octobre 1820 que ce premier versement fut fait par son frère, Philéas Jaricot, qui entra, le même jour, au Séminaire de Saint-Sulpice.

Philéas se mit ainsi en relations avec les Directeurs des Missions Étrangères. Dans une première lettre du 7 novembre 1820, il annonçait à sa sœur le départ de M. l'abbé Tabert pour la Cochinchine ; il lui donnait des nouvelles des Missions, et par la suite, il ne manqua jamais, en chacune de ses lettres, de lui communiquer les faits intéressants parvenus à messieurs les Directeurs.

Pauline-Marie fit d'abord lire les lettres de son frère à quelques-uns de ses associés, mais chacun réclamant cette lecture, elle se décida à en faire prendre des copies, permettant de les faire lire en toutes les dizaines. Tel fut, on peut le dire, le commencement des *Annales de la Propagation de la Foi*.

Au début de l'année 1821, Pauline-Marie éprouva quelques difficultés de la part de l'autorité diocésaine, qui craignait que la nouvelle œuvre, fondée et propagée par elle avec le zèle qu'elle apportait à toutes choses, ne compromît les autres œuvres déjà établies. Mais les obstacles s'aplanirent bientôt.

Pauline-Marie ne pouvait plus suffire à l'administration de son Association. En mai 1821, elle pria un ami de son frère Philéas, M. Victor Girodon, employé de soieries chez M. André Terret, de la décharger un peu. A cette fin, elle lui remit quelques dizaines, et le tableau présenté, l'année suivante, par Victor Girodon, à la séance du 3 mai 1822, fournit un précieux témoignage du développement rapide de l'Association.

Philéas, ravi de ses premiers succès, écrivait à sa sœur, le 15 avril 1822 : « Continue, ainsi que M. Girodon, à propager cette œuvre que Dieu a commencée par vos mains. Ce sera peut être le grain de sénévé qui doit produire un arbre, dont les rameaux bienfaisants couvriront de leur ombre la surface de la terre, et sur lesquels les oiseaux de proie, c'est-à-dire les nations barbares, viendront se reposer. »

Quelques jours plus tard, M. l'abbé Inglési, vicaire général de Mgr Dubourg, évêque de la Louisiane (Etats-Unis), passait par Lyon. Au nom de son évêque, il vint solliciter des secours en faveur de ses Missions d'Amérique. A cette occasion eut lieu la réunion du 3 mai 1822, à laquelle assistèrent les principaux hommes d'œuvres de Lyon : MM. Benoit Coste, comte d'Herculeais, de Jessé, André Terret, de Verna, de Villiers, Antoine Périsset, Auguste Bonnet, Magneunin, de Varax, Didier-Petit, qui connaissait M. l'abbé Inglési, M. l'abbé Cholleton, vicaire général et directeur du Grand Séminaire de Lyon, et enfin M. Victor Girodon, amené par ce dernier.

M. l'abbé Inglési ouvrit la séance par la récitation du *Veni Creator*, puis

exposa les besoins de ses missions d'Amérique, et la nécessité d'obtenir des secours réguliers et permanents.

M. Victor Girodon fut prié d'exposer à la réunion le plan de l'Association fondée par M^{lle} Jaricot; il raconta de quelle façon il mettait en pratique depuis près d'une année, l'organisation créée par elle, expliqua le mécanisme et le fonctionnement de l'Œuvre et, à l'appui, il montra le tableau de ses recettes depuis le 1^{er} juin 1821.

Les assistants applaudirent au système de M^{lle} Jaricot, système simple, ingénieux et déjà béni dans ses résultats. Prenant alors la parole, M. Benoit Coste s'écria :

« Si la réunion décide de former une Association en faveur des Missions, il faut qu'elle soit catholique, universelle, qu'elle embrasse toutes les parties du monde, aussi bien l'Asie que l'Amérique. »

L'Assemblée adopta cette proposition par acclamation et décida, sans discussion et à l'unanimité, que la nouvelle Association utiliserait l'organisation créée par M^{lle} Jaricot, par dizaines, centaines et mille associés, sans y rien changer, sauf à y ajouter un Conseil central directeur, composé de sept membres qui furent choisis sur l'heure.

MM. Benoit Coste, comte d'Herculais, de Vernaz, de Villiers, de Varax, Didier-Petit et André Terret furent désignés comme membres de ce Conseil. M. de Verna fut élu président et M. Didier-Petit, secrétaire; on leur adjoignit MM. Terret et de Villiers pour préparer le règlement de l'Association future.

Dans une seconde séance, tenue le 25 mai 1822, le Conseil adopta le projet de règlement élaboré par sa Commission, et comme on avait obtenu l'approbation de l'autorité épiscopale, il fut procédé aussi à la nomination d'un Conseil diocésain composé de sept membres, chefs de division, chargés de centraliser les souscriptions. Furent choisis: MM. Victor Girodon, Tissot, E. Arnaud, C. Casati, A. Bonnet, comte de Loras, et Pérusse aîné, qui, pour la plupart, faisaient partie de l'Œuvre de M^{lle} Jaricot.

Comme toutes les âmes humbles qui n'ont en vue que la gloire de Dieu, Pauline-Marie, à dater de ce jour, cessa de diriger sa propre Association, devenue l'Association de la Propagation de la Foi. Elle se borna à faire rentrer les cotisations arriérées, et les envoya, comme les précédentes, à la caisse du Séminaire des Missions Étrangères, le 10 décembre 1822. Ce dernier versement fut de 2147 francs, et les diverses sommes recueillies par M^{lle} Jaricot pendant les trois années où elle dirigea seule son œuvre s'élevèrent ensemble à 7959 fr. 35.

Il n'est pas sans intérêt de rapprocher ces chiffres modestes du compte rendu de l'Œuvre pour l'année dernière: « Les aumônes, en 1892, ont atteint pour la France le chiffre consolant de 3,913 560 francs. L'Amérique du Nord vient ensuite avec 440,449 fr. Si nous revenons à l'Europe, nous trouvons: l'Allemagne, 425,225 fr. 50; la Belgique, 378,477 fr. 88; l'Italie, 346,760 fr. 92; l'Alsace-Lorraine, 295,177 fr. 78; puis les Îles Britanniques, l'Espagne, etc., en finissant par la petite principauté de Monaco, qui donne 1,650 fr.

En France, c'est dans le diocèse de Lyon que les offrandes atteignent le chiffre le plus élevé: 479,164 fr. 56. Paris vient ensuite avec 219,620 fr.

Philéas Jaricot, qui avait aidé sa sœur de ses conseils, apprit avec plaisir la nouvelle expansion de l'Association de la Propagation de la Foi et s'empressa

d'en faire part à Monsieur le Supérieur du Séminaire des Missions Etrangères, et celui-ci, dès lors, fit imprimér, sous le non d'*Annales de Propagation de la Foi*, les nouvelles lettres des missionnaires pour les communiquer aux associés, suivant en cela la voie ouverte et tracée par Pauline-Marie.

Volontairement déchargée de son œuvre, elle s'ajonna tout entière à ses autres associations.

Un peu plus tard, en 1823, M. l'abbé Colin, vicaire à Cerdon, diocèse de Belley, le futur fondateur des Maristes, vint à Lyon pour consulter sur l'opportunité de cette fondation. La Providence lui fit rencontrer Pauline-Marie qui, après quelques instants d'entretien, dissipa tous ses doutes, affermit son courage, et lui montra la volonté de Dieu dans la fondation qu'il hésitait à commencer, et qu'il réalisa depuis.

Cependant, Philéas Jaricot avait été ordonné prêtre à Saint-Sulpice, le 21 décembre 1823. Il revint de Paris en septembre 1824, et, malgré son désir d'aller prêcher Jésus-Christ aux nations infidèles, il dut obéir à Mgr de Pins, administrateur du diocèse. Ce prélat, voyant sa santé si délabrée, lui enjoignit de rester à Lyon, et le nomma aumônier à l'hospice de la Charité.

(A suivre)

A travers le monde des nouvelles

Québec.—Les Quarante-Heures ont eu lieu à Saint-Flavien, le 29 ; à Saint-Martin, le 31 ; au collège de Lévis, le 1^{er} ; à Saint-Charles, le 3.—L'enquête dans la poursuite du *Canada Revue* contre l'archevêque de Montréal est close.—M. le curé de Montbello déclare, dans une lettre au *Star*, que le résumé des suggestions de l'archevêque d'Ottawa au sujet de la construction d'une nouvelle église, publié par M. Papineau, en donne une idée très fautive. Il ajoute que la souscription dont parle ce monsieur, n'a jamais été offerte ni à l'archevêque, ni aux marguilliers ou au curé.—Le R. P. Lacasse vient de publier une quatrième Mine, d'un intérêt encore plus piquant que les premières.—M. le curé O'Meara, de Montréal, poursuivi par M. Lafamme, avocat, a été condamné à cent piastres de dommages. Le demandeur réclamait cinq mille.—Nous regrettons d'apprendre que M. l'abbé O'Leary du séminaire de Québec, a été frappé de paralysie.—M. l'abbé Lactance G. Tremblay, du diocèse de Montréal, décedé en France, était membre de la société d'une messe, section provinciale.

France.—Le chiffre des capitaux placés dans l'industrie minière du Nord et du Pas-de-Calais approche de 600 millions. Les actionnaires n'ont jamais touché plus de 5% en moyenne, et néanmoins les ouvriers sont en grève. Dans l'intervalle l'importation du charbon étranger en France a presque doublé.—Le 1^{er} octobre ont été signés à Bangkok, par les plénipotentiaires français et siamois, un traité et une convention sanctionnant les clauses de l'*ultimatum* et les garanties complémentaires.

FÊTES DE LA SEMAINE.

Dimanche,	29	Octobre.—XXIII P.
Lundi,	30	“ —De la férie.
Mardi,	31	“ —Jeûne.
Mercredi,	1	Novembre.—TOUSSAINT, fête d'obligation.
Jeudi,	2	“ —Comm. des morts.
Vendredi,	3	“ —De l'Octave.
Samedi,	4	“ —Saint Charles Borromée.

ABONNEMENTS PAYÉS

M. T., Sherbrooke.—Congrégation N. D. (2).—M. G., Hôpital-Général.—
D^{re} B., rue Kirouack.—M. D., S. Jean de Québec.—D^r P., Fortneuf.—D^{re}
P., Cap-Santé.—D^{me} T., Québec.—M. J., Cap-Santé.—M. G., S. Dorotheé.

C.-B. LANCTOT

9, rue Buade, Québec et Notre-Dame, Montréal

Ornements et bronzes d'église dernières nouveautés des grandes manufactures d'Europe. Vases Sacrés depuis \$15 à 200. Ostensoirs et Reliquaires, Soieries et Passementeries de toutes sortes, Draps mortuaires, Bannières et



Drrapeaux. Chemins de croix et Statues de toutes grandeurs et de tous les prix. Mérinos à soutane, Coils en Ivoirine, Barrettes, Ceintures laine ou soie, Huile d'olive, Encens, Charbons, etc. Images et articles religieux en grande quantité.

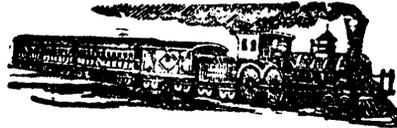
N.-B.—Soutanes faites sur commande et à court délai.

Toute commande adressée à J.-M. AUBRY, 9, rue Buade Québec, sera promptement exécutée.

J. GOSSELIN

AVOCAT

4, RUE S.-PIERRE. QUÉBEC



CHEMIN DE FER

* * QUEBEC, MONTMORENCY ET CHARLEVOIX * *

— DE QUEBEC A SAINTE-ANNE DE BEAUPRE —

ARRANGEMENTS D'HIVER

• A partir de *LUNDI*, le 9 octobre 1893, les trains circuleront comme suit :

LA SEMAINE

Départ de Québec à 7.55 a. m. et 6.15 p. m.
Arrivée à Sainte-Anne, à 9.00 a. m. et 7.20 p. m.
Départ de Sainte-Anne à 5.45 a. m., 11.50 a. m., excepté le samedi, 12.20 p. m., samedi seulement.
Arrivée à Québec à 6.50 a. m., 12.57 p. m., 1.25 p. m.

POUR BEAUPRÉ.

Départ de Québec 6.15 p. m. Arrivée à Beaupré 7.30 p. m.
Départ de Beaupré à 11.40 a. m., excepté le samedi. 12.10 samedi seulement.
Arrivée à Québec à 12.57 a. m. 1.25 p. m.

LE DIMANCHE

Départ de Québec à 7.55 a. m., 2.00 p. m., 5.30 p. m.
Arrivée à Sainte-Anne à 9.00 a. m., 3.05 p. m., 6.25 p. m.
Départ de Sainte-Anne à 5.45 a. m., 11.50 a. m., 4.00 p. m.
Arrivée à Québec à 6.50 a. m., 12.57 p. m. 5.05 p. m.

Pour autres informations s'adresser au Surintendant.

W. R. RUSSELL, Surintendant,

G. S. CRESSMAN, Gérant.

≡ VIGNOBLES CANADIENS ≡

COMTE D'ESSEX, SANDWICH, ONT.

ERNEST GIRARDOT ET CIE., PROPRIÉTAIRES

Vin de Messe approuvé par S. E. le Cardinal Taschereau et tous les Evêques de la Puissance. Vin de Table ou Claret de première qualité.
Pour prix, etc, s'adresser à Ernest GIRARDOT et Cie, Sandwich, Ontario, ou à M. J.-A. LANGLAIS, Québec.

J.-B. LASNIER ET FILS

MANUFACTURIERS DE CIERGES, NOTRE-DAME DE LÉVIS

SPÉCIALITÉS : CIERGES pour services, pour Quarante-Heures, et pour culte en général ; Bougies, veilleuses, confection de FLEURS et de CROIX EN CIRE, réparation des CHEMINS DE CROIX EN CIRE, VIN DE MESSE et de TABLE de première qualité et recommandé par les analystes.

PRIX REDUITS—Conditions de paiement et vente à commission ou par dépôt fait, à la volonté des acheteurs.

N. B.—La maison LASNIER ET FILS mérite par son honorabilité la confiance du public.